



Monsieur PREVOST Laurent
Préfet
Directeur Général de la DGSCGC
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

**SYNDICAT
AUTONOME
SPP-PATS**

Villeneuve Loubet, le 01^{er} février 2016

Objet : Affectation des PATS au sein des salles opérationnelles

285 avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet

Tel : 04 93 34 81 09
Fax : 04 93 29 79 98
secretariat-autonome@orange.fr

Affilié à la FA-FPT

Monsieur le Directeur,

Nous avons adressé au Ministre de l'Intérieur, deux courriers en date du 28 septembre 2015 et du 07 décembre 2015 qui, à ce jour, n'ont fait l'objet d'aucune réponse de la part du Ministre ni de la part de vos services.

Depuis de trop nombreuses années, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes emploie des personnels issus de la filière administrative ou de la filière technique pour faire fonctionner, aux côtés des sapeurs-pompiers professionnels, les salles opérationnelles.

Au quotidien, ces agents exercent des missions dévolues par les textes réglementaires aux sapeurs-pompiers : réception des appels 18, traitement de l'appel, déclenchement des secours, alerte des personnels des sections opérationnelles basées dans les centres d'interventions et de secours, suivi des interventions, etc.

Nous avons saisi notre Président de Conseil d'administration, Monsieur le député Eric CIOTTI, de cette problématique. Il nous a indiqué que cette question avait été posée à vos services et qu'en l'absence de réponse, il prévoyait qu'elle puisse faire l'objet d'une question parlementaire très prochainement.

Une fois encore, nous réitérons notre demande. Nous souhaiterions connaître la position du Ministère quant à l'implication opérationnelle d'agents administratifs et techniques au sein des salles opérationnelles sur la totalité de leur temps de travail annuel.

Il n'est pas concevable de demander aux organisations syndicales représentatives de signer la charte sociale sur les bonnes pratiques du dialogue social entre DGSCGC et partenaires sociaux et de ne pas obtenir de réponses sur nos questionnements après plus de 4 mois d'attente ! Vous comprendrez aisément que dans ces conditions de dialogue social limité, le bureau directeur de la FA/SPP-PATS que je préside également, doute de sa prochaine signature de la charte.

Dans l'attente, je vous prie, Monsieur le Directeur, d'agréer l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président départemental, André GORETTI

Réf. : AG.SA/009-2016

Copie :
A M. le Ministre de l'Intérieur